Document Unique DUERP

Prévention Santé - Sécurité

Prévention

Référence : 6-SP-DUERP
Durée : 3 jours
Présentiel ou en classe à distance

Tarif Inter : 350 € Prix HT jour / personne
Tarif Intra : 1400 € Prix HT jour / groupe

Mise à jour : 27/11/2023

Durée de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

Objectifs

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP) pour construire le document unique
- Evaluer les risques professionnels de l'entreprise, les classer et mettre en œuvre les plans d'action
- Apprendre à rédiger et à mettre à jour le document d'évaluation des risques professionnels

Prérequis

Aucun prérequis obligatoire

Niveau recommandé

Pas de prérequis spécifique

Public concerné

Toute personne ayant à mettre en œuvre une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels Membres du CSE ou de la CSSCT

Contenu pédagogique

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

Situer le contexte

- Définitions et principes
- Bonnes pratiques et valeurs essentielles du réseau de prévention
- Rappel des cadres législatifs et réglementaires : Article L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail, Décret du 5 novembre 2001

Comprendre la démarche du DUERP

- Les principes généraux
- Les ressources internes et externes
- Les conditions nécessaires à la réussite

Préparer la démarche d'évaluation des risques

- Choix des auditeurs
- Informations à centraliser
- Choix de la méthodologie
- Découpage de l'entreprise en unité de travail
- Détermination de la planification
- Compréhension de l'organisation interne
- Détermination des unités de travail à auditer

Mettre en œuvre et formaliser l'évaluation des risques

- Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés en prenant en compte le travail réel
- Evaluer et hiérarchiser les risques identifiés en mettant en place une cotation
- Observer les tâches réellement effectuées aux postes de travail (dialogue avec les personnes qui occupent ce poste et les autres
- personnes susceptibles d'être concernées)

- Prendre en compte le vécu du personnel
- Analyser les derniers accidents du travail et maladies professionnelles
- Donner une valeur aux risques pour les classer
- Déterminer la gravité des dommages, la probabilité de leur occurrence et le nombre de salariés potentiellement exposé
- Savoir prendre en compte l'avis de la médecine du travail

Audit d'un poste de travail si possible

Etude des risques de l'entreprise

- Etude des risques de l'entreprise
- Risques de chute de plain-pied
- Risques de chute de hauteur
- Risques liés aux circulations internes
- Risques routiers
- Risques liés à l'activité physique
- Risques liés à la manutention mécanique
- Risques liées à la manutention manuelle
- Risques liés à certains produits
- Risques liés aux équipements de travail
- Risques liés au bruit
- Risques liés à l'éclairage, etc...

Mettre en place un plan d'action

- Synthèse du travail effectué
- Aider à la mise en place du Document Unique
- Elaboration du programme d'actions de prévention

Garantir la démarche du DUERP

- Gérer le Document Unique
- Informer le personnel de l'entreprise
- Suivre et mettre à jour les résultats du plan d'action
- Organiser le travail en limitant les risques
- Suivre les évolutions de l'entreprise
- Optimiser la démarche

Remarque : peut être réalisé en 2 jours +1 jour avec travaux à réaliser durant l'intersession

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Contexte réglementaire : Art. R4121-1 du Code du travail

Moyens pédagogiques

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur.
- Travail d'échange avec les apprenants sous forme de réunion - discussion.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle.
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne sur 30 à 50% du temps)

Modalités pédagogiques : Présentiel, Distanciel et AFEST

Moyens techniques

En formation présentielle

Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation et équipée avec :

- Ordinateurs
- Vidéo projecteur ou Écran TV interactif
- Tableau blanc ou Paper-Board

En formation distancielle

A l'aide d'un logiciel comme ® Microsoft Teams ou Zoom, un micro et une caméra pour l'apprenant.

- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la session en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.

- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, ressources formateur, fichiers d'exercices ...) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.
- Les participants recevront une convocation avec le lien de connexion à la session de formation.
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à commercial@xxlformation.com

Modalités d'évaluation

- Positionnement préalable oral ou écrit.
- Feuille de présence signée en demi-journée.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation.
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Evaluation formative tout au long de la formation.
- Evaluation sommative faite par le formateur.

Profil du formateur

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité

Adaptation pédagogique et matérielle

Si vous avez besoin d'adaptation matérielle ou pédagogique, merci de prendre contact avec notre référent Handicap par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à handicap@xxlformation.com

Modalités et délais d'accès à la formation

Les formations sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.
Les conditions d'accès à la formation dans le cadre du CPF sont celles implicitement présentées dans les CGU disponibles sur le site Mon Compte Formation en vigueur à date d'inscription.
Voir CG_MCF_V16_VF.pdf Article 5.1.

Nos sessions INTER 2026

Sessions de formation à venir :

- Aucune session à venir pour cette formation.

Nos sessions INTRA 2026

Pour organiser cette formation en intra-entreprise, veuillez nous contacter par mail à commercial@xxlformation.com ou par téléphone au 02 35 12 25 55